



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 6 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 6 juillet 2021 à 16 h au Centre culturel et communautaire située au 350 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no : 1
Daniel Kempa	cons. au poste no : 2
Christiane Légaré	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 4
Denis Desautels	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe et monsieur Robert Belliveau, directeur des finances et trésorerie.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Constataion de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

185-07-2021

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Enregistrement de la séance du 6 juillet 2021

186-07-2021

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques ;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la municipalité peut recourir à différents moyens ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal. Tous les conseillers sont en accord.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 6 JUILLET 2021

Adoption de l'ordre du jour

187-07-2021

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Mot de bienvenue du président

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Enregistrement de la séance

Adoption de l'ordre du jour

1 Ressource financière

- 1.1 Autorisation de reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (Volet entretien des routes locales)
- 1.2 Dépôt des états financiers audités pour l'année 2020
- 1.3 Dépôt des faits saillants du maire

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Ressource financière

1.1 Autorisation de reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (Volet entretien des routes locales)

188-07-2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 166 003 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations supplémentaires versées en 2020 par rapport à celles de 2019 de 117 171,00 \$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Val-des-Lacs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer le tableau de reddition de compte en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 6 JUILLET 2021

189-07-2021

1.2 Dépôt des états financiers audités pour l'année 2020

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers par les vérificateurs externes en date du 6 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dépôt a été précédé d'un avis public conformément à l'alinéa 2 de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorerie monsieur Robert Belliveau a résumé les éléments importants des états financiers lors de la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs accepte le dépôt des états financiers pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

190-07-2021

1.3 Dépôt des faits saillants du maire

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation des faits saillants du maire conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décider des modalités de diffusion conformément à l'alinéa 2 de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt et la présentation des faits saillants du maire pour l'année 2020 ;

ET

QUE ce document soit distribué par la poste à tous les citoyens, affiché dans les panneaux et sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions



No de résolution
ou annotation

191-07-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 6 JUILLET 2021

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 16 h 23.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, madame Nathalie Paquet, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Philippe Martin
Maire

Nathalie Paquet
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Philippe Martin
Maire